

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 AVRIL 2018 - 19H30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, MAZERON Laurent, LOBJOIS Corine, GARRACHON Annie, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, BRUNET David, ROSSIGNOL Alexis, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence.

Absents : MM. CHAPTARD Michel (procuration à Mme LOBJOIS), EMPSON Valérie (procuration à M. DE JESUS), BARBARIN Jérôme (procuration à M. ANTUNES), BERTHIER Yannick (procuration à Mme LONCHAMBON), MEUNIER Thierry.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Affaires financières :
 - . Comptes administratifs et comptes de gestion 2017
 - . Budget 2018
- Election de 2 conseillers communautaires
- Nomination d'un délégué au CCAS
- Travaux
- Affaires foncières
- Section de Tournobert
- SIEG
- Associations
- Intercommunalité
- Questions diverses

Public : 1 personne à partir de 20h00.

Le compte-rendu du 28 février 2018 est lu par Mme Isabelle Mège et approuvé avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation d'ajouter 3 points supplémentaires à l'ordre du jour en raison d'informations parvenues récemment : 1) Achat camion 2) Courrier de l'ARS 3) Assainissement. Accord du Conseil.

AFFAIRES FINANCIERES :

Comptes administratifs 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Isabelle MEGE délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Didier MANUBY, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal a voté avec 13 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

BUDGET COMMUNAL :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	1 350 568.31	1 776 630.63	472 160.35	330 015.23
RESULTATS DE CLOTURE		426 062.32	- 142 145.12	

L'excédent de fonctionnement sera repris sur le budget primitif 2018 :

- en fonctionnement : 249 729.20 €

- en investissement : 176 333.12 €

BUDGET ATELIER-RELAIS :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	1 229.53	1 229.53	9 135.47	9 135.47
RESULTATS DE CLOTURE		0		0

BUDGET LOTISSEMENT :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	147 541.67	147 541.67	253 636.05	147 541.42
RESULTATS DE CLOTURE		0	-106 094.63	

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
TOTAUX	38 206.79	72 720.10	348 471.76	357 581.74
RESULTATS DE CLOTURE		34 513.31		9 109.98

Affectation des résultats de l'exercice 2017 :

Le Conseil Municipal décide l'affectation des résultats 2017 avec 13 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

BUDGET COMMUNAL :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	426 062.32
Résultat de l'exercice	63 539.47
Résultat antérieur	362 522.85

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	- 142 145.12
Solde d'exécution de l'exercice	- 163 470.21
Résultat antérieur reporté excédentaire (E=ID001)	21 325.09
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G)	- 34 188.00

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	- 176 333.12
---	---------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	/
Affectation complémentaire « en réserves » :	/
Report excédentaire en fonctionnement	249 729.20

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Résultat de fonctionnement à affecter C=A+B	34 513.31
Résultat de l'exercice	34 513.31
Résultat antérieur	/

Solde d'exécution de la section d'investissement F=D+E	9 109.98
Solde d'exécution de l'exercice	- 165 180.47
Résultat antérieur reporté excédentaire (E=ID001)	174 290.45
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G)	- 16 796.00

Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)	- 7 686.02
---	-------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	/
Affectation complémentaire « en réserves » :	/
Report excédentaire en fonctionnement	26 827.29

Comptes de gestion 2017 :

Le Conseil Municipal a voté l'approbation des comptes de gestion 2017 avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Jacqueline Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Budget communal 2017 - 2018 :

M. le Maire présente le budget primitif 2018 et les prévisions d'investissements. L'excédent de fonctionnement de 2017 de 426 062.32 € sera repris sur le budget 2018 en fonctionnement pour 249 729.20 € et en investissement pour 176 333.12 €. La section d'investissement 2017 est déficitaire de 142 145.12 €. Le budget atelier-relais est équilibré en fonctionnement et investissement. Le budget lotissement est déficitaire à hauteur de 106 094.63 € et sera couvert en partie par la vente des terrains puis à terme par le budget communal. Pour le budget assainissement 2017, la section d'exploitation fait ressortir un excédent de 34 513.31 € qui sera repris en fonctionnement à hauteur de 26 827.29 € et en investissement pour 7 686.02 €. La section investissement 2017 est excédentaire de 9 109.98 €. L'attribution de compensation de la communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge sera réduite à 461 885 € en 2018 en raison d'un fonds de concours de 40 800€ que la commune affectera pour des investissements de voirie dans le cadre de la compétence voirie transférée à la communauté de communes.

Le budget 2018 s'équilibre à 1 638 721 €, inférieur à 2017. La prévision DGF est de 27 371 € et elle est en diminution.

Vote des taux des 3 taxes pour 2018 :

Le Conseil Municipal décide, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, de ne pas pratiquer d'augmentation des taux d'imposition pour la quatrième année consécutive soit un maintien des taux à :

- Taxe d'habitation : 8,31 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,55 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,99 %.

Prévisions d'investissements 2018 :

Acquisitions de terrains, travaux de mise en accessibilité et sécurité du stade et autres bâtiments communaux, réfection des réseaux et voirie de Tournobert, de l'avenue de la Gare dans le cadre des amendes de police. Travaux d'éclairage public par le SIEG.

Acquisition d'un véhicule utilitaire et un camion pour les services techniques, matériel numérique pour les écoles, électroménager pour la cantine, poteaux d'incendie.

Un emprunt de l'ordre de 350 000 € sera nécessaire pour réaliser ces investissements afin de maintenir les projets dans une logique de développement communal.

Nous sommes vigilants à contenir les annuités d'emprunt chaque année.

Le Conseil Municipal accepte avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mmes Jacqueline Lonchambon et Laurence Alves, M. Estier et Berthier ne participent pas au vote, les budgets communaux d'investissement, assainissement, atelier-relais et lotissement Les Frênes.

ELECTION DE DEUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

Suite à la démission de deux conseillers communautaires : M. Laurent MAZERON et Mme Raquel FERREIRA, M. le Maire, en application de l'article L5211-6-2- 1°-b du CGCT a ouvert la séance pour l'élection de 2 conseillers communautaires siégeant à la Communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge » créée au 1^{er} janvier 2017.

Les deux conseillers communautaires sont élus parmi les membres du conseil municipal au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation, chaque liste étant composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Le quorum étant atteint avec 14 conseillers présents, il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l'élection de 2 conseillers communautaires. Le Conseil municipal a désigné Mme Hélène Courtadon en qualité de secrétaire et deux assesseurs : M. Alexis Rossignol et Mme Annie Garrachon. Une seule liste de candidatures est déposée : Liste Ensemble Autrement « Corine LOBJOIS – José DE JESUS ».

Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14
- Bulletins nuls : 1 bulletin blanc
- Suffrages exprimés : 13

Suffrages obtenus par la Liste Ensemble autrement « Corine LOBJOIS – José DE JESUS » : 13 voix. Mme Corine LOBJOIS et M. José DE JESUS sont élus conseillers communautaires de la communauté de communes « Combrailles Sioule et Morge ».

NOMINATION D'UN DELEGUE AU CCAS :

Suite à la démission de Mme Marie-Thérèse ANGELIER, nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, M. le Maire propose de la remplacer et de nommer : Mme Carole FALKENAU domiciliée Rue des Sports Les Ancizes-Comps. Le Conseil Municipal prend acte de cette nomination.

TRAVAUX :

Stade municipal : Les travaux sont terminés, l'entreprise LALLOT a repris quelques travaux suite à des réserves qui avaient été émises.

Traverse de Tournobert : Une réunion avec le Département, le Syndicat Sioule et Morge, Combrailles Sioule et Morge et le Cabinet Géoval s'est déroulée le 27 mars dernier. La conduite d'eau potable sera remplacée sur 1 km à partir du 23 avril.

Ensuite les réseaux d'eaux pluviales seront repris et les réseaux secs seront enfouis avant la réfection en 2019 des trottoirs, des espaces publics et enrobé. Un courrier a été envoyé aux habitants de Tournobert. Une réunion d'information aura lieu.

Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux : L'entreprise Coudert a été retenue pour la VRD au prix de 23 788 € HT. Une consultation sera lancée pour les travaux de la Gendarmerie et l'église des Ancizes.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour les propriétés suivantes :

- Parcelles AN 205 et 206 d'une superficie de 852 m² avec habitation vendues par Mme Ginette PARRY au profit de M. Abed BENAMA, au prix de 85 000 € .
- Parcelle AM 506 d'une superficie de 1 403 m² avec habitation vendue par M. VEDRINE Fabrice et Mme HACQUARD Agnès au profit de M. et Mme DELMAS Emmanuel, au prix de 180 000 €.

Révision du bail de la Gendarmerie des Ancizes-Comps :

le Conseil Municipal accepte avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, l'augmentation du loyer de la gendarmerie qui s'élèvera à 51 550 € avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2017.

SECTION DE TOURNOBERT :

Monsieur le Maire rappelle le projet de transfert des biens de la Section de Tournobert. Il informe le Conseil Municipal que les taxes foncières sont payées sur le budget communal depuis 2006. Une délibération a d'ailleurs été prise le 26 avril 2013 afin d'acter ce fait. Selon les dispositions de l'article L 2411-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « le transfert à la commune des biens, droits et obligations d'une section de communes est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du conseil municipal dans le cas suivant : lorsque depuis plus de trois années consécutives, les impôts ont été payés sur le budget communal ou admis en non-valeur... ». Les parcelles concernées sont cadastrées : AP 293, AP 294, AP 295, AT 337, AT 338, AT 339, AT 467, AT 483, AT 488, AT 502, AT 514, pour une surface totale de 14 ha 56a 30ca.

Le Conseil Municipal, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, demande que le transfert total à titre gratuit des biens de la section de Tournobert dans le patrimoine de la Commune soit prononcé par Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme, précise que la parcelle cadastrée AT n° 337 bénéficie de l'application de « continuité du régime forestier ».

SIEG :

Travaux d'éclairage public Impasse du Chauffier suite à enfouissement BT :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, avec 14 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public Impasse du Chauffier suite à l'enfouissement de la ligne électrique basse tension, pour une participation de la commune de 6 500.36 € HT.

ASSOCIATIONS :

Le Conseil Municipal décide avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'attribuer les subventions suivantes :

- C.O.S. du personnel	6 270 €
- Société de pêche (Organisation du Master des volcans)	150 €
- Société de chasse de Comps	150 €
- Amis de la Chartreuse « Scol'and art »	400 €
- Prévention Routière	170 €
- Prix de la Résistance	100 €
	<hr/>
TOTAL	7 240 €

Les crédits seront prélevés à l'article 6574 du Budget 2018.

Festival Ernest-Montpied : Pas de subvention étant déjà subventionné par la Communauté de communes et mise à disposition gracieusement de la salle du Foyer rural et du matériel.

INTERCOMMUNALITE :

Approbation du rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence voirie :

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées, entérine et approuve les montants de l'évaluation ou de la révision des charges transférées tels qu'ils sont présentés, avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

ACQUISITION DE VEHICULES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule pour les services techniques. Après étude de plusieurs devis, l'offre du garage FAURIE à RIOM a été retenue pour un véhicule de type Renault Master Benne entièrement équipé, carte grise comprise pour un tarif de 28 200 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

Il prévoit également l'acquisition d'un camion d'environ 60 000 € pour le remplacement de l'ancien, sous condition de reprise ou vente. Une subvention sera sollicitée auprès des services départementaux pour l'achat d'une lame de déneigement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Courrier Agence Régionale de Santé : la Commune est toujours à la recherche d'un médecin généraliste en raison de la situation très fragile en matière d'offre de soins. La commune n'est pas en zonage ZRR, ce qui compromet les aides à l'installation de nouveaux médecins. Par ailleurs, un classement en zone prioritaire permet l'accès aux aides de la caisse primaire d'assurance maladie. Le Conseil municipal souhaite alerter les pouvoirs publics sur ses difficultés en matière de santé et demande un classement de la commune en zone prioritaire. Accord du Conseil avec 14 voix pour et 4 abstentions, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- Assainissement : Un appel d'offres est en cours pour la reconstruction de la station d'épuration de Tournobert. La remise des offres est limitée au 24 avril. La validation des offres interviendra fin mai pour la réalisation des travaux en 2019.

- Balade du Journal : cette manifestation a connu un énorme succès avec la participation d'environ 1 500 marcheurs. 120 personnes bénévoles, élus, membres des associations de la commune ont participé à l'organisation de cette journée.

- Journée de la communauté de communes : Elle aura lieu le dimanche 06 mai 2018 à Charbonnières les Vieilles avec pour thème « Une journée particulière ». Elle débutera à partir de 10h00 par un marché fleuri et artisanal, expositions, spectacles, animations ... Une permanence devra être assurée par les élus disponibles afin de tenir un stand d'informations pour chaque commune. Les élus devront s'inscrire selon un planning.

- Visite d'Ecotitanium : une visite de l'usine est prévue le 25 mai sur inscription.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.